

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2024

Présents : Mesdames DAUBREGE, LEMAIRE, SFREDDO, ARBONNIER
Messieurs SERPILLON, LEMOINE, HARNOULD, ABDALLAG,
DEMEURE, DAUBREGE.

Excusés : Messieurs MOUILLIERE, SUEUR
Mesdames VANDENBUSSCHE, FLAMME

Pouvoir : Monsieur BOULEAU a donné pouvoir à monsieur ABDALLAG

Monsieur ABDALLAG est désigné secrétaire de séance.

Avant de commencer la réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire prend la parole pour informer de la démission de Madame CONTESSE Virginie au 02/11/2023. De ce fait, monsieur DAUBREGE Jean-Michel intègre le Conseil Municipal, il était le suivant de la liste « LISTE D'ACTION ET DE PROGRES AU SERVICE DE NOTRE COMMUNE ».

Adoption du procès-verbal du 20 octobre 2023

Après sollicitation par le Maire, des membres du Conseil Municipal présents à cette réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur ABDALLAG Mickael comme secrétaire de séance.
Madame DAUBREGE Sylvie arrive avec un peu de retard.

MANDATEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
--

Monsieur le Maire indique que c'est une procédure classique. En effet, il demande au Conseil Municipal, l'autorisation de mandater les factures d'investissement. Il explique que la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023. Le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023. Il rappelle que le budget est voté par chapitre, il sollicite alors le Conseil Municipal pour répartir 35 940,00€ sur le chapitre 21(10 558.00€) et sur le chapitre 23 (25 382.00€).

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite des crédits autorisés, et ce, avant le vote du budget primitif de 2024.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2023
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la collectivité a reçu trois ordres de reversements, émanant de la Préfecture :

->Allocation compensatrice de la taxe foncières : 11 046.00€

Nous avons sollicité les services de Préfecture afin de bénéficier d'un étalement de la dette. Nous avons reçu le courrier en octobre 2023 pour un remboursement avant le 31 décembre 2023. Un échéancier allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2024, nous a été accordé.

-> Acompte du filet de sécurité (2022) dû à l'inflation : 5 141.00€. En effet nous avons été informés en milieu d'année que nous n'étions plus éligible à ce dispositif, et avons donc dû rembourser.

-> Erreur de versement émanant de la Préfecture à rembourser soit 1 127.00€

Madame SYMOENS précise que le reversement de 1127 € doit respecter une imputation comptable. Or, aucun crédit n'était prévu à celle-ci. Il est nécessaire de faire une décision modificative au budget 2023 afin de respecter la nomenclature comptable et faire le mandat correspondant.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative du budget primitif 2023.

Monsieur DEMEURE arrive à la réunion de Conseil Municipal.

PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat est possible pour l'ensemble des agents répondants aux critères d'attribution, à savoir avoir une rémunération annuelle brute en dessous de 39 000.00€ au 01/07/2023, être nommé ou recruté avant le 01/01/2023, être titulaire ou stagiaire de la fonction publique ou contractuel de droit public, avoir une rémunération au 30/06/2023.

La commune n'a pas voulu pénaliser les employés malgré les difficultés financières rencontrées par celle-ci.

Monsieur le maire, détaille les montants maximaux autorisés pour chaque tranche de rémunération. Il explique également que le montant de la prime est calculé selon la durée hebdomadaire de l'agent et le temps de présence, au sein de la collectivité, entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023.

Il propose au Conseil Municipal, d'attribuer 50% du montant maximum aux employés, ce qui représente 2209.50€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à dix voix pour, 0 voix contre, une abstention, d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents de la collectivité, à hauteur de 50% du montant maximum, autorisé.

**SOLLICIATION DE L'AIDE DEPARTEMENTALE VILLAGES ET BOURGS 2024 POUR
L'AMENAGEMENT DE LA PLACE HAUTE**

Monsieur le Maire explique, que l'année dernière, il avait présenté au département, un dossier de demande subvention pour la Place Haute. Celui-ci était revenu avec un avis favorable mais l'arrêté de notification d'attribution de la subvention avait été calculé sur le montant des travaux TTC et non Hors taxes. Il avait donc pris la décision d'abandonner ce dossier afin de le représenter, corrigé, cette année. Il informe le Conseil Municipal qu'un bonus pourrait être alloué par la désimperméabilisation du sol. Le dossier sera travaillé au cours du deuxième semestre 2024 pour un début de travaux en 2025.

Il propose au Conseil Municipal de présenter un dossier de subvention d'aide départementale village et bourgs au titre de l'année 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide départementale village et bourgs au titre de l'année 2024.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire :

*Pour l'habitation, rue de Boussières, le dossier avance, les services de gaz et d'électricité ont été sollicités par la famille WATTIEZ.

*Le projet de démolition, près de la cité Verlaine, avance également. Nous avons reçu les coordonnées de notre nouvel interlocuteur de l'EPF et allons nous réunir prochainement.

*Nous avons également sollicité les services des impôts pour l'habitation de Monsieur Rose, sise Théodore Fontaine.

Monsieur Lemoine :

Monsieur LEMOINE explique les problèmes rencontrés avec la chaudière de l'école, les élus sont mobilisés pour faire face, il explique également se rendre demain à l'entreprise SERVAIS pour exiger un bon fonctionnement de celle-ci. Il remercie Monsieur WALLEME, agent technique, pour sa disponibilité et son implication.

Madame Lemaire :

Madame Lemaire explique le déroulement du centre de loisirs 2024, celui-ci se déroulera du mardi 9/07 au vendredi 26/07/2024 avec préparation le lundi 8/07 et rangement pour l'équipe d'animation le samedi 27/07.

Nouveau cette année nous ajoutons la garderie le matin des 8h avec le personnel de la mairie au lieu de 8h30

La fête aura lieu le dernier jour de centre le vendredi 26/07 après midi.

Madame DAUBREGE :

La distribution des colis des seniors a eu lieu le samedi 16 décembre. 189 bénéficiaires (100 femmes et 89 hommes) cette année.

Le colis était composé de : une boîte de biscuits apéritif, une coquille froide de saumon, une paupiette de porc à la truffe, une boîte de poêlée parisienne, une bouteille de vin rouge ou blanc, une boîte de chocolat Lindor, une bûchette individuelle et une coquille nature.

Les séniors qui bénéficiaient du colis ont été prévenu un mois à l'avance par une note dans leurs boîtes aux lettres, leurs permettant de s'organiser ce jour-là.

Un grand merci aux collègues et bénévoles qui ont œuvré à la préparation et la distribution des colis.

Le montant total pour les colis s'élève à 3348.80.€, financé intégralement par la municipalité et chapeauté par la commission sénior.

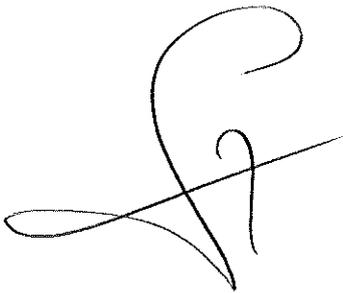
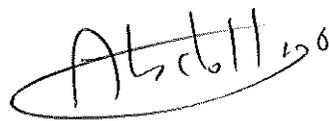
Cette année, et ce malgré les problèmes financiers rencontrés par la municipalité, nous avons tenu à maintenir le colis pour nos séniors les plus âgés du village.

Info : le repas des séniors aura lieu le dimanche 5 mai 2024. Les séniors de 60 ans et plus recevront l'invitation dans les boites aux lettres courant mars/avril.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu des questions de Monsieur SUEUR Ludovic hors délai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A large, stylized handwritten signature in black ink, possibly representing the Mayor.A handwritten signature in black ink, possibly representing Monsieur SUEUR Ludovic, with the date '12/06' written below it.